

LE SENS DES MITSVOH CHEZ MAÏMONIDE

(Cordoue 1135 – Fostat (Egypte) 1204)

Par Philippe Haddad

I - Introduction à la période du Moyen-Âge

3 courants :

- Courant talmudique
- Courant philosophique (rationaliste)
- Courant mystique
-

Point communs des tenants de ces différentes tendances : ils connaissent les textes en hébreu, ils pratiquent tous, le Talmud (source d'inspiration commune)

Bien que les uns connaissent les opinions des autres, en ce qui concerne l'interprétation des mitsvoth, chacun reste campé sur ses positions.

II – Maïmonide – Sa vie

III- Son œuvre

IV – Le sens des mitsvoth

A qui parle-t-il ?

Maïmonide s'est préoccupé du sens des mitsvoth essentiellement dans deux ouvrages :

- **Le Michné Torah**, qui est une œuvre de halakha pour tout public. Il veut donner un sens intelligent à la pratique et surtout évacuer tout esprit superstitieux ou magique
- Le Guide des égarés, qui s'adresse à une élite intellectuelle.

Maïmonide reconnaît que le sens n'a pas toujours évident, mais que la pratique reste supérieure à la compréhension, ainsi que l'enseigne les Traités des Pères : « Ce n'est pas la recherche intellectuelle qui est essentielle, mais la pratique religieuse. »

Écoutons-le :

« L'homme se doit de méditer les enseignements de la Torah de sainteté et saisir leur finalité ultime, selon ses capacités. S'il ne trouve pas de sens à un commandement ou une raison, qu'il ne le dédaigne pas et qu'il ne s'insurge pas contre Dieu, « de peur que Dieu ne fasse irruption », et que sa démarche ne soit pas comme que celle qu'on accorde aux sujets profanes. Considère comment la Torah s'est montrée sévère envers celui qui se sert à des fins personnels d'un objet consacré. Si déjà du bois, des pierres, de la poussière, des cendres sont revêtus d'un caractère saint dès que le nom du maître du monde est prononcé sur eux de façon purement verbale, *a fortiori* les préceptes divins édictés pour nous, c'est pourquoi on ne doit

pas les mépriser sous prétexte qu'on n'en saisit pas le sens. Que l'on ne prononce donc pas à l'égard de Dieu de paroles injustes, et que la réflexion accordée aux mitsvoth soit différente que celle accordée au chose profane.

Il est dit dans la Torah : « Vous garderez mes houkim (décrets) et vous pratiquerez mes lois sociales (michpatim) » Et nos sages ont enseigné : on doit garder et pratiquer aussi bien les houkim que les michpatim. » La pratique signifie : accomplir les décrets, la garde cela signifie qu'il faut avoir autant d'égard pour les décrets que pour les michpatim.

En effet, les michpatim sont des lois dont la raison est évidente, l'utilité de leur accomplissement dans ce monde-ci est connue, ce sont par exemple ne pas tuer, ne pas voler, respecter ses parents. Les houkim par contre sont des commandements dont le sens nous échappe. Nos sages *zal* ont déclaré : « Les houkim je les ai décrétés pour toi, tu n'as pas le droit de les critiquer. Car le mauvais penchant et les nations du monde présentent des objections, ce sont par exemple l'interdiction de consommer du porc, de mélanger le lait et la viande, la loi de la génisse au cou brisé, la vache rousse ou la bouc émissaire. Le roi David fut terriblement affecté par les critiques qu'exprimaient les idolâtres à l'encontre des houkim. Mais plus ils le pourchassaient avec de vaines objections selon la faiblesse de leur entendement, plus David s'attachait à la Torah, comme il est dit : « Des orgueilleux inventent des mensonges contre moi et moi de tout cœur j'observe tes commandements. » (Ps. CXIX, 69). De même tous les sacrifices entrent dans la catégorie des décrets. A leur sujet nos sages *zal* ont dit : le monde se maintient grâce aux sacrifices. Car c'est par la pratique des houkim et des michpatim que les hommes pieux méritent le monde à venir. Et ainsi la Torah a commencé à citer les houkim dans le verset : « vous observerez mes houkim et mes michpatim, quiconque les accomplira y trouvera la vie. »

(Michné Torah – *Lois sur profanations des éléments sanctifiés*. Chap. VIII)

Cela ne veut pas dire que les houkim soient supérieurs aux autres commandements, mais qu'ils soulignent « l'acceptation du joug des cieus » et « l'acceptation du joug des mitsvoth. »

Dans le Guide (III, 24), Maïmonide loue la soumission d'Abraham lorsqu'il partit « sacrifier » son fils.

Malgré cette soumission à la volonté divine, Maïmonide ne doute pas qu'il existe une raison aux mitsvoth, raison perceptible par l'entendement humain.

Ainsi, suit-il l'opinion de rabbins qui affirment que le roi Salomon connaissait la raison des mitsvoth sauf celle de la vache rousse¹. En d'autres termes, elles ont toutes un motif rationnel. « Si tel ou tel commandement vous semble vain, c'est en raison de votre incompréhension et non en raison de la mitsva elle-même. » (Guide III, 26)

De même (Guide III, 31) : « Il y a des gens qui répugnent à trouver des motifs aux mitsvoth, s'il y en avait disent-ils l'on pourrait penser que la Torah est une œuvre du génie humain, en réfutant les mobiles apparents on accorde la paternité de la Torah à Dieu Lui-même. S'il en est ainsi l'homme serait plus parfait que Dieu, car l'homme agit dans la vie toujours pour un but précis, et Dieu aurait donné des commandements sans aucun but et aucune finalité. »

Cependant Maïmonide apporte **deux restrictions** :

- 1- **La prudence dans l'enseignement.** « Dieu a occulté la raison des mitsvoth afin que l'on ne négligeât pas leur accomplissement, ainsi Salomon à l'égard de ces trois prérogatives royales s'égara. » (Guide III, 26). C'est-à-dire que le sage doit agir avec beaucoup de prudence lorsqu'il livre le sens des mitsvoth. C'est pourquoi dans son Michné Torah, il indique quelques raisons pour faire aimer, pour supprimer la

¹ Nb. XIX.

superstition, voire pour faire « peur » aux esprits faibles afin d'accomplir les commandements.

- 2- **La justification des détails.** Toujours dans III, 26, à propos des sacrifices : « les sacrifices ont une grande utilité, mais que la victime soit un agneau ou un bélier, ce ne sont là que des choses dont on ne pourra rien dire. Et tous ceux qui se donnent la peine de chercher des raisons pour ces détails font preuve d'une grande folie. Celui qui s'imagine que ces détails peuvent se motiver est aussi loin de la vérité que celui qui croit que le commandement en général n'a pas d'utilité réelle. Il faut savoir que c'est la sagesse divine (ou la nécessité) qui a exigé ce type de détails. Car si tu demandais pourquoi un agneau et pas un bélier, vis-à-vis du bélier on pourrait demander pourquoi pas un agneau. Si la Bible exige sept agneaux, tu pourras toujours de demander pourquoi pas huit et inversement, puisqu'il fallait bien un nombre. » En fait plus loin Maïmonide « justifiera » ces chiffres ou le type de l'animal (par ex. III, 49), mais c'est au second plan, jamais la raison première. Sans doute a-t-il voulu s'opposer aux prédicateurs mystiques qui attachaient une valeur fondamentale aux détails.

Principes d'interprétation

Pour notre auteur (Guide III, 27), les mitsvoth ont une double fonction : le bien-être de l'âme et du corps.

- Le bien-être de l'âme : avoir des idées saines, chacun selon ses capacités.
- Le bien-être du corps : améliorer les relations entre les hommes.

On arrive à ce résultat par deux voies : premièrement en faisant disparaître la violence, secundo en faisant acquérir à chaque individu des attitudes utiles à la vie en société. Bien que le bien-être de l'âme soit supérieur au bien-être du corps dans la finalité, le bien-être du corps le précède dans l'ordre de la nature et du temps.

La perfection ultime de l'homme est donc de posséder l'intelligence en acte (en non en potentiel), de sorte qu'il possède tout ce que l'homme peut avoir dans l'ordre de la connaissance. Il est évident qu'il ne s'agit là ni de bonnes mœurs, ni d'action droite, mais uniquement d'idées que l'on acquiert par spéculation métaphysique. Cette perfection est la plus noble, car par elle seule l'homme obtient l'immortalité.

Tel est le sens du verset (Deut. VI, 24) : « L'Eternel nous a ordonné de pratiquer ces lois, de craindre l'Eternel notre Dieu, afin que nous soyons toujours heureux et que nous vivions aujourd'hui ».

Nous soyons toujours heureux : c'est-à-dire la vie éternelle, l'immortalité de l'âme.

Nous vivons aujourd'hui : la vie du corps ici-bas.

(le verset ayant placé l'essentiel avant le contingent.)

Conséquences de cet enseignement :

- 1- De même que les lois naturelles sont valables pour tous et ne tiennent pas compte des exceptions, de même la Torah parle pour tous, c'est-à-dire la masse du peuple qui est plus invitée à s'améliorer que le sage. Mais Maïmonide reconnaît que sur le plan de la foi religieuse, le philosophe est inférieur aux patriarches (III, 51).
- 2- La Torah est un livre divin. C'est pourquoi elle dépasse tous les codes humains, même ceux des philosophes grecs. Car de même que ces récits n'ont pas qu'une valeur historique, ces mitsvoth n'ont pas qu'un caractère pratique. En fait le narratif et le législatif mènent l'homme vers la perfection intellectuelle. (Pour Maïmonide, la morale n'est qu'un moyen d'accéder à cette connaissance métaphysique, comme les

mathématiques ou les sciences. « Le Saint, béni soit-Il, ne possède que les quatre coudées de la Halakha, c'est-à-dire non seulement le Talmud, mais aussi les sciences, la philosophie. »

- 3- La Torah est livre religieux. Sa finalité est d'éradiquer l'idolâtrie du cœur de l'homme, qui se sert souvent lui-même en croyant servir Dieu.

Maïmonide établit alors **une échelle dans les mitsvoth**.

Au plus bas, les commandements qui régissent le comportement de la chair (règles alimentaires ou sexuelles), ensuite les mitsvoth qui évoquent les œuvres divines (Chabath, Pessah, etc.) ou le politique (tu aimeras ton prochain comme toi-même), enfin les commandements qui concernent la croyance et l'amour de Dieu.

Nécessité de passer progressivement d'un niveau à l'autre. La Torah nous éduque, c'est pourquoi il ne faut pas dédaigner l'aspect historique de la Torah.

Ainsi on trouve chez notre auteur que les mitsvoth ont une finalité éducative (Les sacrifices par exemple pour nous détacher du culte égyptien, Guide III, 32), cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas accomplir tous les commandements avec zèle, c'est la joie qui est la preuve du bon accomplissement. « La joie que l'homme éprouve en accomplissant une mitsva et en aimant Dieu qui l'a prescrite est un grand acte d'adoration. » ((Michné Torah *Lois du loulav* VIII, 15). Il rejoint Juda Halevi qui affirmait que la Torah d'Abraham est supérieure à la philosophie d'Aristote (Kouzari IV, 16) car la Torah prescrit l'amour de Dieu (Guide III, 24).

L'interprétation des mitsvoth

Il refuse tout ce qui n'est pas rationnel.

Ex. Les sonneries du shoffar doivent nous réveiller de notre sommeil spirituel (il refuse l'idée du Talmud *Rocha Hachana* 16a : « c'est pour troubler le Satan. »).

La mézouza : il s'oppose violemment à ceux qui considèrent la mézouza comme un talisman et qui y ajoutent même des noms d'anges ou de saints.

Il refuse également les explications astrologiques (comme chez ibn Ezra.)

Ce qui l'amène à des **considérations pragmatiques** :

L'encens du temple : assainir l'atmosphère du sanctuaire.

Le porc est interdit parce que malpropre.

Le Chabath, la circoncision, les lois sexuelles : utilité immédiate.

Autres motifs : raisons morales

Les punitions, brider les passions, recherche de la justice. La circoncision, le Chabath, les lois sexuelles ont des raisons morales aussi.

Raisons à portée religieuse des événements historiques

Chabath et les fêtes : Création et Providence : Reconnaissance vis-à-vis de Dieu, amour de Dieu.

Kippour : le pardon de la faute du veau d'or.

Raisons justifiées contre l'idolâtrie.

Travail d'ethnologue.

L'interdiction de raser les coins du visage et la barbe contre les conduites idolâtres (surtout des égyptiens). Michné Torah Lois de l'idolâtrie XII, 1. et Guide III, 37.

Le chaatnez ou l'interdiction de porter des vêtements féminins : conduite païenne (Deut. XXII, 5), sans compter que le travestissement mène à la débauche.

Le sacrifice du nouveau mois : Dans la Torah il est spécifié « pour l'Eternel », par opposition au culte égyptien de la néoménie. (Guide III, 46)

Le lait la viande : Maïmonide, en ethnologue, s'inspire du *Livre des Sabéens*, qui pratiquaient le Chaatnez ou « le chevreau dans le lait de la mère » confirmé par les découvertes à Ougarit, au Liban, sacrifice qui avait lieu au printemps avant la moisson pour favoriser la fécondité de la terre. « Les prémices de ta récolte tu apporteras à l'Eternel ton Dieu, tu ne feras pas cuire le chevreau dans le lait de sa mère » (Ex. XXXIV, 26), la juxtaposition est ici éclairante !

Le culte sacrificiel est un pis-aller pour que le peuple ne sacrifie pas aux démons ou aux anges (Guide III, 32). C'est ce qu'on exprimé les prophètes : « L'obéissance vaut mieux que les holocaustes. » Par contre la prière, en tant que reconnaissance à l'Eternel possède une valeur supérieure.